

**Avis n° 2010/07- 04 relatif à l'habilitation de
l'École nationale supérieure d'arts et métiers
(Arts et Métiers Paristech)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'ENSAM (centre d'enseignement et de recherche d'Aix en Provence)
- Vu le rapport établi par Pierre Compte (rapporteur principal), Jean-Michel Siwak (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 6 juillet 2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis

L'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constituant un « grand établissement » au sens de l'article L717-1 du Code de l'Education.

L'ENSAM a pour mission principale la formation initiale d'ingénieurs généralistes aux disciplines du génie mécanique, du génie énergétique et du génie industriel. L'ENSAM délivre également le master de recherche (21 spécialités) et le doctorat au travers de deux écoles doctorales (Sciences des métiers de l'ingénieur, en partenariat avec l'École des Mines de Paris ; Sciences de l'organisation et de la décision, en partenariat avec l'IAE de Paris et Paris 1).

Le siège de la direction générale de l'ENSAM se trouve à Paris. L'établissement compte huit centres d'enseignement et de recherche (CER) répartis sur le territoire français, trois instituts antennes de CER et une école (ESTP) rattachée par convention de coopération depuis 2004.

En avril 2007, la CTI a émis un avis favorable à l'habilitation pour 3 ans à compter de la rentrée 2007 d'une nouvelle formation dans la spécialité « Travaux publics », mise en œuvre par le CER d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'AFTP-PACA.

Cet avis favorable était assorti des recommandations suivantes : compléter le référentiel des compétences dans les domaines généraux de l'ingénieur, mettre en place le système de crédits capitalisables ECTS, y compris pour les périodes en entreprise, encourager la mobilité à l'international et assurer à la formation des moyens humains adéquats pour garantir sa pérennité.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de cette habilitation à compter de la rentrée 2010.

Évolution de la formation

La formation a dès l'origine été conçue en lien étroit avec le Pôle formation Travaux publics de Mallemort, situé à 30 km d'Aix-en-Provence, qui comprenait deux structures de statut associatif :

- Un Centre de formation professionnelle continue, le Centre de formation travaux publics Émile Pico (CFTP Émile Pico)
- Un CFA (CFA régional TP PACA) dont l'organisme gestionnaire était l'AFTP-PACA, qui est également la structure de partenariat pour cette formation.

Une convention de délégation CFA/ENSAM a été signée en 2007. Cette convention signée par le Directeur général de l'ENSAM prévoit une délégation au Directeur du CER d'Aix-en-Provence pour la mise en œuvre de la formation.

Suite à une politique nationale de la profession visant à renforcer la visibilité des organismes gestionnaires de CFA, l'association gestionnaire du CFA a été rebaptisée *Travaux publics CFA PACA* (TP-CFA-PACA).

La CTI a estimé que cette nouvelle dénomination ajoutait à la confusion entre les deux rôles de l'association au regard de cette formation (Organisme gestionnaire du CFA / Structure de partenariat).

Pour clarifier cette situation, la profession et l'école ont décidé de créer une véritable structure de partenariat sous le nom de AFITP-PACA (Association pour la formation d'ingénieurs Travaux publics en Provence-Alpes-Côte-d'Azur) dont le rôle sera de faire vivre et de suivre le cahier des charges de la formation en termes de compétences visées, rôle assuré principalement par le Conseil d'orientation de la formation. L'école et la profession ont indiqué que ce travail serait abouti courant septembre 2010.

La CTI constate qu'aucun des éléments contenus dans le dossier et observés lors de la mission sur site, sont de nature à remettre en cause l'habilitation de cette formation ; mais elle souhaite se prononcer lorsque la structure de partenariat aura été finalisée.

La Commission **prend acte** qu'une nouvelle structure de partenariat relative à la préparation, au Centre d'enseignement et de recherche d'Aix-en-Provence, du titre d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Travaux publics, doit être prochainement mise en place.

En conséquence, l'examen du renouvellement de l'habilitation à partir de la rentrée 2010 est reporté à l'automne 2010.

L'ENSAM est **autorisée à effectuer le recrutement** relatif à la rentrée 2010.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 septembre 2010

Le président



Bernard REMAUD